

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 SEPTEMBRE 2020

Réunion du CM du 11.09.2020 à 20h30, sous la présidence de M. David LE GOFF, Maire ; 19 conseillers présents.

Étaient présents : D. LE GOFF, S. SIMON, S. LE CORRE, JR. TANGUY, C. GADONNA, P. BOUSSARD, L. COLAS, AM. POUPON, G. JOUAN, S. SOUBEN, G. PENGAM, M. BARGAIN, G. QUEAU, J. KERSAUDY, F. LE DOUY, Y. SZPOTYNSKI, JP. HEMON, C. DANTEC, R. FERNANDEZ.

Secrétaire de séance : JR. TANGUY

M. le Maire rappelle aux conseillers municipaux les délibérations prises lors de la séance du 10 juillet 2020.

Les membres du Conseil Municipal sont invités à signer le registre des délibérations.

Délibération N°2020/09/01

VENTE DE LA MAISON D'HABITATION DE L'ANCIENNE FERME DE VORC'H LAË ET CESSION DE TERRAIN

Par délibération du 18 octobre 2019, le Conseil Municipal décidait la mise en vente de la maison d'habitation de l'ancienne ferme de Vorc'h Laë située 10 impasse Menez Bihan (parcelle AB N°240 d'une superficie de 441 m²) acquise par la commune en 2015. Après plusieurs visites sur site sans suite, il a été proposé également la cession de 200 m² environ de terrain issus de la parcelle communale ZD N° 179, jouxtant le bien, au profit des futurs acquéreurs.

Une offre d'un montant de 42 000 € net vendeur (habitation + terrain) a été présentée aux membres de la commission des finances en date du 1^{er} septembre 2020.

Il est proposé au Conseil Municipal, suivant l'avis favorable de la commission des finances réunie le 01.09.2020, de vendre l'ensemble (habitation + terrain) au prix de 42 000 € net vendeur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ ACCEPTE l'offre reçue en mairie d'un montant de 42 000 € net vendeur comprenant :

- la vente de la parcelle AB N° 240 d'une superficie de 441 m² située en zone Uhb
- la cession d'une partie de la parcelle ZD N°179 soit environ 200 m² de terrain nu situé en zone UL

➤ AUTORISE M. le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à la vente des biens cités ci-dessus (habitation + terrain) et à signer tous les documents afférents à cette cession (bornage, travaux, convention, prescriptions, acte de vente etc...).

Les frais d'actes (frais notariés...) seront à la charge des acquéreurs.

Délibération N°2020/09/02

REGULARISATION D'UNE ANOMALIE CADASTRALE : ROUTE DU MOULIN VERT (PARCELLE ZL N°46)

Le Maire sollicite le Conseil Municipal afin de régulariser une anomalie cadastrale route du Moulin Vert en autorisant l'intégration, dans le domaine public de la commune, la parcelle ZL N° 46 faisant partie de l'assiette de la route et appartenant aujourd'hui aux consorts COSMAO.

Suivant l'avis favorable de la commission urbanisme, travaux et cadre de vie réunie le 27.08.2020, le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE le Maire à signer l'acte de cession et tous les documents à intervenir pour l'intégration de cette parcelle dans le domaine communal.

Délibération N°2020/09/03

DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL 2020 (DSIL) : TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA FONTAINE SAINT DIVY

La circulaire préfectorale du 04.08.2020 reprend les règles générales applicables à la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) en précisant les thématiques prioritaires et les modalités de mise en œuvre.

Projets éligibles : projets visant à soutenir la préservation du patrimoine public historique et culturel, classé et non classé, notamment afin de favoriser l'attractivité et le développement des territoires ruraux.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2020 dans le cadre des travaux de restauration de la fontaine Saint Divy, intégrée récemment dans le patrimoine communal (don à la commune).

Les travaux s'élèvent à environ 12 000 € HT comprenant principalement la dépose et le remontage des pierres à sec.

Suivant l'avis favorable de la commission des finances réunie le 01.09.2020, le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE le Maire à solliciter la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2020 pour les travaux cités ci-dessus.

Délibération N°2020/09/04

FIXATION DES INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS

Le Maire sollicite le Conseil Municipal afin de délibérer à nouveau sur les indemnités de fonction des élus.

Considérant les différentes missions confiées au 1^{er} adjoint (coordination, indisponibilité du Maire etc...), le Maire propose, après avis favorable de la commission des finances réunie le 01.09.2020, d'augmenter l'indemnité de fonction du 1^{er} adjoint passant de

16,8 % à 21 % de l'indice brut terminal. Les indemnités de fonction du Maire, des autres adjoints et conseillers délégués restent inchangées.

Suivant l'avis favorable de la commission des finances réunie le 01.09.2020, le Conseil Municipal, par 15 voix pour et 4 abstentions, décide d'allouer des indemnités de fonction suivantes, à savoir :

Fonction	Nom Prénom	% indice terminal (3 889,38 €)	Indemnité mensuelle brute	entrée en vigueur
Maire	LE GOFF David	44,00 %	1 711,33 €	29.05.2020
1 ^{er} Adjoint	SIMON Stéphane	21,00 %	816,77 €	01.10.2020
2 ^{ème} Adjoint	LE CORRE Sylviane	16,80 %	653,42 €	01.06.2020
3 ^{ème} Adjoint	TANGUY Jean-René	16,80 %	653,42 €	01.06.2020
4 ^{ème} Adjoint	GADONNA Corinne	16,80 %	653,42 €	01.06.2020
5 ^{ème} Adjoint	BOUSSARD Pierrick	16,80 %	653,42 €	01.06.2020
Conseiller délégué	POUPON Anne Marie	9,00 %	350,04 €	01.06.2020
Conseiller délégué	BARGAIN Matthieu	9,00 %	350,04 €	01.06.2020
TOTAL			5 841,86 €	

Les indemnités de fonction seront payées mensuellement et revalorisées en fonction de la revalorisation de l'indice terminal de la fonction publique.

Délibération N°2020/09/05

QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE : FONDS DE CONCOURS

Dans le cadre du pacte fiscal et financier adopté par QBO le 18.10.2018, il a été décidé la mise en place d'un fonds de concours pour les communes de moins de 2 000 habitants visant à accompagner le financement des opérations d'aménagement des centres-bourgs, doté d'un crédit budgétaire de 100 000 euros par an.

La commune de Guengat a présenté le projet de création de locaux associatifs mutualisés.

Par délibération du 6 février 2020, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Quimper Bretagne Occidentale a décidé d'attribuer à la commune de Guengat, pour ledit projet, un fonds de concours d'un montant de 50 000 € conformément à la 1^{ère} tranche de répartition telle que convenue entre les communes concernées par ce fonds.

Suivant l'avis favorable de la commission des finances réunie le 01.09.2020, le Conseil Municipal ACCEPTE le fonds de concours de la Communauté d'Agglomération de Quimper Bretagne Occidentale d'un montant de 50 000 €.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Travaux en cours

Jean-René TANGUY informe le Conseil Municipal de l'évolution des travaux en cours sur la Commune :

Les travaux de voirie au hameau de Bellevue (1^{ère} tranche) ainsi que les travaux de terrassement de la médiathèque sont terminés.

QBO va procéder au renouvellement des réseaux d'eau potable sur la partie nord de la commune. Le démarrage des travaux est prévu à l'automne 2020.

Un point a également été fait sur l'avancée des travaux concernant les deux lotissements en cours : lotissement des Chèvrefeuilles et lotissement Résidence Vorc'h Laë et concernant les locaux associatifs mutualisés en construction.

Stéphane SIMON informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir des travaux d'élagage sur une partie de la commune afin de permettre à Orange le déploiement de la fibre optique sur le territoire communal.

- Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité du Territoire (SRADDET) : enquête publique

Le Conseil Régional, lors de sa session du 28.11.2019, a arrêté son projet de Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité du Territoire (SRADDET).

Afin de déterminer les grandes orientations du projet, une large concertation a été menée et a conduit à l'adoption de 38 objectifs.

Stéphane SIMON invite les conseillers municipaux et la population à consulter l'enquête publique en ligne via bretagne.bzh/enquetepublique-sradDET/ et à s'exprimer sur cet important projet pour l'avenir de la Bretagne : un projet durable de territoire à horizon 2040 avec 3 défis majeurs :

- ♦ faire face à l'urgence climatique et environnementale
- ♦ assurer l'équilibre du territoire breton
- ♦ renouveler les pratiques démocratiques

- Quimper Bretagne Occidentale : instances

Le Maire présente les 4 commissions communautaires créées lors du Conseil Communautaire du 23 juillet 2020 et précise être membre de la commission territoire durable (eau, assainissement, déchets, logement, numérique...) et de la commission territoire au quotidien (transport, lecture publique, jeunesse, petite enfance...).

Le Maire présente également les instances au sein desquelles il siègera : SYMESCOTO, SIVALODET, ULAMIR, MISSION LOCALE, ACTIFE...

- Ouverture de la médiathèque

Corinne GADONNA informe l'assemblée que les Guengatais ont été nombreux à découvrir les nouveaux locaux de la médiathèque située 1 rue des Pluviers. Environ, 180 personnes ont participé aux « portes ouvertes » de la médiathèque ce samedi 5 septembre. Ouverture de la médiathèque : le mardi après-midi et samedi matin (horaires restreints pendant la période de crise sanitaire).

- Utilisation des salles communales (protocole sanitaire)

Corinne GADONNA informe le Conseil Municipal qu'un protocole sanitaire a été établi pour l'utilisation des salles communales pendant la période de crise sanitaire. Chaque utilisation de salle est soumise au respect du protocole sanitaire affiché dans les bâtiments communaux et remis à toutes les associations.

- Qualité de l'eau potable suite arrêté préfectoral

Le Maire a souhaité échanger avec les élus sur les conséquences de la gestion de la crise liée à la ressource en eau potable du Syndicat Mixte de l'Aulne et souhaite rappeler à l'ensemble des élus que la gestion de l'eau potable est une compétence communautaire.

Il indique que cette crise a mis en évidence une grande vulnérabilité du territoire vis-à-vis de la gestion de l'eau potable. Des pistes de réflexion devraient être lancées : remise en service d'anciens captages, maîtrise des zones de production et de stockage, élaboration d'un schéma directeur d'eau potable, gestion de crise à l'échelon intercommunal (organisation communautaire)...

- Enquête publique Société GUENNEAU TP : rapport et conclusions du commissaire enquêteur

Le Maire informe le Conseil Municipal que les services de la Préfecture du Finistère ont transmis en mairie le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur concernant la demande d'autorisation environnementale présentée par la société GUENNEAU TP. Documents mis à la disposition du public en mairie.

- A noter :

Les membres du Conseil Municipal sont invités à prendre note de la nouvelle adresse électronique de la Mairie : mairie@guengat.bzh.

A Guengat, le 15 septembre 2020

David LE GOFF, Maire